	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-550

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	<i>N° 2022-550</i>

Réseau TBM - Présentation du rapport délégant "Transports" - Année 2021 - Décision - Approbation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2014/595 du 31 octobre 2014, Bordeaux Métropole, compétente en matière de transport urbain, a confié, à la société Keolis Bordeaux Métropole, la gestion et l'organisation du service public de transport de voyageurs sur son territoire.

La convention de délégation de service public a été signée le 19 novembre 2014, pour une durée de huit ans, à compter du premier janvier 2015. Cette convention fixe les prérogatives respectives du Délégant (Bordeaux Métropole) et du Délégataire (Keolis Bordeaux Métropole) en précisant notamment l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu et les objectifs fixés au Délégataire.

Cette convention a été modifiée par 11 avenants et 4 protocoles transactionnels depuis 2015.

Ces missions, assurées sur le Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice des Mobilités dont les limites territoriales sont celles de Bordeaux Métropole, concernent la gestion et l'exploitation d'un réseau multimodal TBM, composé, en 2021 :

- De 4 lignes de tramway,
- De 80 lignes d'autobus,
- D'un service de transport des personnes à mobilité réduite « Mobibus »,
- D'un service de navettes fluviales « BatCub »,
- De 25 parcs relais, 2 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- D'un service de location de vélos en libre-service « VCub »,
- De deux parcs de stationnement sécurisés pour les vélos « Gare St Jean » et « Belcier ».

Afin de couvrir les charges liées à l'exploitation du réseau, le délégataire est rémunéré via une enveloppe financière dénommée « forfait de charges » (de l'ordre de 230M€/an) ainsi qu'un système d'intéressement, fonction d'atteinte d'objectifs (liés aux recettes, à la fréquentation, à la qualité de service, au partage des gains de productivité et à la réalisation du plan d'investissement).

En parallèle, les recettes tarifaires et annexes, encaissées par le délégataire, sont reversées intégralement au délégant chaque mois.

Le présent rapport du délégant sur l'année 2021 permet d'apprécier le respect des engagements et de se conformer aux exigences du C.G.C.T. en matière de contrôle des délégations de service public, tout en apportant une analyse technico-financière de l'année écoulée.

I- LES FAITS MARQUANTS DE 2021

Comme en 2020, l'année 2021 est une année particulière puisque l'économie contractuelle a fortement été impactée par les incidences d'exploitation et financières liées à la crise sanitaire de la pandémie COVID-19. Cinq couvre-feux et un confinement sont venus perturber le fonctionnement du réseau et des services associés.

Ces mesures gouvernementales ont entraîné des modifications et une adaptation du réseau au fil des évolutions de la situation sanitaire.

Des réunions avec les communes se sont également tenues pour identifier les pistes d'amélioration et d'optimisation du réseau. Les délibérations n° 418 et 547 des conseils métropolitains des 9 juillet et 23 septembre ont permis d'acter ces mesures d'économies d'une part et d'améliorations de l'offre d'autre part mises en œuvre sur le réseau TBM en 2021

Malgré ce contexte, plusieurs projets et actions ont pu être menés. Parmi eux, il convient de citer :

- La mise en place de nouveaux aménagements sur les boulevards de Bordeaux pour les couloirs de bus au 1er semestre, dans la continuité de l'expérimentation lancée en 2020
- Le paiement par carte bancaire à bord des Lianes 1 et 9 à partir du 1er mars
- Le début de la sécurisation des dépôts par rénovation et la remise en service des portails et barrières des dépôts de Bastide et du CEL au mois de juin
- La prolongation de l'expérimentation ouverture toutes portes à tous les arrêts de la Liane 9 dès le 30 août
- Le lancement de la tarification solidaire le 1er septembre
- La reprise des réunions sectorielles avec des rencontres avec les communes en février et avril pour la mise en œuvre d'adaptations d'offre en septembre
- La procédure de renouvellement de la DSP Transport en vue du futur contrat 2023-2030, avec la publication du document de consultation des entreprises le 29 janvier 2021.

En termes d'évolutions contractuelles, il est à noter la passation de deux avenants :

- L'avenant n°9 approuvé par la délibération n°2021-415 en date du 9 juillet 2021 et signé le 21 septembre 2021 qui avait pour objet d'intégrer à la convention de délégation de service public les résultats de la commission de conciliation engagée en application de l'article 76, sur deux différends respectivement nés :

- o d'un redressement URSSAF du délégataire Keolis Bordeaux Métropole en 2018,
 - o de la suppression du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) à compter du 01/01/2019.
- L'avenant 10 approuvé par la délibération 2021-416 en date du 9 juillet 2021 et signé le 4 octobre 2021. Qui avait pour objet d'intégrer les différents impacts techniques et financiers liés aux :
 - o évolutions annoncées au contrat initial ou dans les avenants précédents (Partie I),
 - o évolutions justifiant d'un ajustement financier et/ou techniques du contrat (Partie II).

Un avenant n°11 a également été délibéré au conseil du 7 juillet 2022 (délibération n° 2022-439) et portait sur la régularisation des évolutions d'offre (sectorielles et prolongation de l'exploitation du P+R Stalingrad) et de patrimoine (préparation de la mise en service du dépôt provisoire Vaquier) impactant l'année 2021.

II- L'EXPLOITATION DU RESEAU EN 2021

Le bilan présenté est issu des données analytiques produites chaque mois par le délégataire conformément aux dispositions contractuelles.

Les principaux résultats de TBM et de ses services, se déclinent comme suit :

PRINCIPAUX RESULTATS 2021						
TBM	BUS	TRAMWAY	³ BAT	³ V	P+R	MOBIBUS
Périmètre	80 lignes 3 267 arrêts 543 autobus	4 lignes 133 stations 130 rames	Liaisons entre 5 pontons 3 navettes	185 stations + de 2 000 vélos dont 1 000 électriques	25 parcs relais 2 parcs mixtes « abonnés » 7 610 places	Transports à la demande 44 véhicules
Offre kilométrique	24,1 millions (+13%)	7,4 millions (+12%)	68 800 (+19%)	-	-	710 097 (+47%)

Fréquentation	54,7 millions (+28%)	94,8 millions (+32,2%)	281 287 (+45,04%)	1,2 millions locations (+9,8%)	1 010 844 véhicules accueillis (+20,5%)	102 396 (+46,9%)
Part dans le total des recettes reversées par KBM 73 250 895 € (+29,24%)	32,06%	62,63%	0,19%	1,34%	1,16%	0,38%
Couverture R/D	15,62%	59,07%	9,21%	21,47%	23,85%	7,69%

En comparaison avec l'année 2020 qui fut impactée de manière plus importante par la crise sanitaire, l'ensemble des indicateurs d'exploitation sont naturellement en hausse :

L'offre kilométrique du réseau TBM (kilomètres commerciaux et Haut-Le-Pied) connaît une évolution de 13% soit 31 515 187 kilomètres parcourus contre 27 987 621 en 2020. Rappelons que l'année 2020 a été frappée par une diminution de 6 955 210 kilomètres, soit 19,90% de baisse d'offre. Par rapport à 2019, 3 427 644 kilomètres ont été réalisés en moins en 2021, soit une variation négative de 9,81%.

La fréquentation de TBM (tramway, réseau de bus et BatCub) connaît une augmentation respective de +30,65% de voyages comptables (149 763 136 contre 114 625 256 voyages en 2020) et de +26,61% en nombre de validations enregistrées (87 168 115 contre 68 848 076 en 2020). Parallèlement à l'offre, le même phénomène avait été observé en 2020 sur ces indicateurs. En effet, les validations avaient chuté de -40 577 181, soit -37,08%, alors que les voyages comptables avaient diminué de 54 886 950, soit -32,38%, par rapport à 2019. En comparant l'année 2021 à l'année 2019, il est constaté une diminution de -22 257 120 pour les validations (soit -20,34%), et -19 749 070 pour les voyages comptables (soit -12%).

Les parcs relais et parcs mixtes ont accueilli un total de 1 010 844 véhicules. La fréquentation de ces structures connaît une évolution de +20,5 % avec un taux d'occupation global moyen de 44,2% contre 33,5 % en 2020. Là encore, cette évolution est à considérer au regard de la variation exceptionnelle de 2020. En comparant l'année 2021 à l'année 2019, il est constaté une diminution du nombre de véhicules avec 411 258 véhicules en moins, soit -29%.

Le nombre de locations enregistré par le service VCub est de 1 250 980 contre 1 139 180 en 2020 soit une hausse de +9,8%. 1 777 779 vélos avaient été loués en 2019, soit une diminution de 526 799 emprunts constatés en 2021 (-30%).

Mobibus enregistre une augmentation des kilomètres parcourus (710 097 soit +46,75%) et de la fréquentation (102 396 soit +46,94%) comparé à 2020, mais une diminution par rapport à 2019 : -51,4% pour les kilomètres parcourus (1 461 211 en 2019) et -8,4% pour la fréquentation (111 779 en 2019).

De manière générale, même si 2021 a été moins impactée que 2020, la fréquentation reste inférieure à celle de 2019. Toutefois, des actions de communication et de promotion du réseau ont été menées conjointement par les services de Bordeaux Métropole et de Keolis Bordeaux Métropole pour inciter les usagers à prendre de nouveau les transports en commun. Une amélioration est donc constatée par rapport à 2020 sans atteindre les chiffres qui précédaient la crise sanitaire.

III- LA QUALITE DES SERVICES

Bordeaux Métropole attache une grande importance à la qualité du service public de

transports urbains rendue, tant aux utilisateurs occasionnels qu'aux utilisateurs réguliers et/ou abonnés. La démarche qualité s'articule autour de plusieurs axes composés d'un ensemble d'indicateurs sur le parcours de l'usager, la performance de l'exploitation, la maintenance, les certifications et labellisation.

Le délégataire est ainsi soumis à un système de primes et de pénalités en fonction de l'atteinte ou non des objectifs inscrits contractuellement sur ces différents indicateurs.

Le délégataire a reçu 115 500 € et 354 500 € de primes respectivement pour les axes « chaîne de mobilité » et « exploitation » et a versé des pénalités de 35 500 € et 184 217 € pour ces deux mêmes indicateurs.

Concernant l'axe « chaîne de mobilité » le délégataire a été performant sur les indicateurs « Stations » et « Rames en ligne » qui ont été contrôlés par un prestataire agissant en qualité de « Client mystère », mais a été moins au rendez-vous sur l'indicateur « Rames en sortie de dépôt » qui a généré des pénalités.

Pour l'axe « exploitation », le délégataire a notamment performé sur la disponibilité du service tramways, la régularité et la ponctualité des bus et des navettes fluviales, ou encore sur la régularité et la ponctualité des tramways. Les indicateurs « contrôle des voyageurs », « respect de l'offre bus : parcours perdu », « régularité et ponctualité des tramways » ainsi que la « disponibilité du service des tramways » ont également entraîné des pénalités.

En résumé, le délégataire a reçu une prime de 470 000 €₂₀₁₃ et a versé une pénalité de 219 717 €₂₀₁₃ en 2021 soit un montant net à la faveur de Keolis Bordeaux Métropole de 250 283 €₂₀₁₃ valorisé 266 519 €₂₀₂₁. Ce chiffre s'explique notamment par les différentiels positifs pour le délégataire de 85 190 €₂₀₂₁ au titre de l'axe « chaîne de mobilité » et 181 329 €₂₀₂₁ au titre de l'axe « exploitation ».

S'agissant de la lutte contre la fraude, le taux de fraude global mesuré (enquête annuelle menée par Bordeaux Métropole) est supérieur de 4,1 points au taux contractuel (11,1% contre 7%).

Le délégataire s'est donc vu appliquer un malus maximum d'un montant de 500 000 €₂₀₁₃ valorisé à 532 435 €₂₀₂₁. Son taux diminue de 0,6 point par rapport à 2020. Le taux de non-validation mesuré est lui de 5,1% pour l'année 2021, soit une diminution d'un point par rapport à 2020.

IV- LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCELEMENT

Dans la continuité des actions menées depuis 2016 dans le cadre de la loi n°2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités dans les transports collectifs de voyageurs, le délégataire a réalisé les actions suivantes :

- Intégration au module « Aide et contact » de l'application « Infotbm » des informations permettant de mieux accompagner les victimes et les témoins ;

- Création d'une page dédiée et pérenne sur l'onglet « se déplacer » ;
- Création d'un formulaire de signalement envoyé en temps réel au Poste de Commandement Sûreté pour un traitement immédiat ;
- Diffusion d'un guide dédié à la lutte contre le harcèlement pour aider les victimes et les témoins d'une agression à réagir.

Par ailleurs, la délibération n°2021-159 passée au Conseil Métropolitain du 18 mars 2021 a permis d'acter la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs départemental portant sur la sûreté, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, la lutte contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuel, dans les transports collectifs de voyageurs.

Une convention de coordination de la sécurité des mobilités a également été signée le premier octobre entre la Police Nationale (DDSP33) et KBM.

V- LES CONSTATS FINANCIERS DE 2021

A- Le coût net pour Bordeaux Métropole en 2021

S'agissant des recettes sur l'ensemble de l'année 2021, le montant des recettes (tarifaires et annexes) reversées par le délégataire s'élève à 73 250 895 €, soit +29,24% ou +16M€ par rapport à 2020, avec le détail ci-dessous :

- Recettes tarifaires : 70 324 736 € (+28,91%),
- Recettes publicitaires : 1 522 793 € (+45,07%),
- Recettes amendes : 1 291 120 € (+40,33%),
- Redevances : 112 246 € (-0,50%).

En comparaison avec l'année 2019, les recettes sont en recul de près de 13%, ou 10,6M€, attestant de la durabilité des effets de la crise sanitaire sur la fréquentation du réseau de transports.

Comme pour les chiffres de la fréquentation, les actions de communication et de promotion du réseau TBM ont permis de limiter les écarts de recettes avec la période précédant le covid19.

S'agissant des charges sur l'ensemble de l'année 2021, le montant du forfait de charges tel qu'acté dans la cadre de l'arrêté des comptes de cette exercice issu de la délibération n°2022-440 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022 est de 243 745 467 €. A noter que le forfait de charges contractuel a été impacté par les éléments de régularisation issu de l'avenant n°11.

Aussi, le coût net (charges – recettes) s'élève à 170 548 338€ et le ratio de couverture à 30% (recettes/dépenses) pour l'année 2021.

B- L'analyse financière des comptes de la société

Le coût de la crise pour BM est resté élevé en 2021. Le coût net de la DSP (forfait de charges versé moins recettes encaissées) s'élève à 171 M€ en 2021, comme en 2020, contre 145 M€ en moyenne sur 2015-2018. L'impact commercial de la crise sur les recettes est estimé à environ 40-50M€ sur 2 ans. Ce manque à gagner a été quasiment intégralement porté par BM.

Néanmoins, il convient de noter que l'issue des négociations entre BM et KBM sur les incidences financières liées à la pandémie de 2020 a généré une restitution de 14M€ à Bordeaux Métropole au titre des économies effectuées par le délégataire sur cette période.

Par ailleurs, la rentabilité de KBM s'est nettement dégradée sur 2020 et 2021 sans toutefois générer de pertes nettes pour le délégataire au global sur les deux dernières années. Le

délégataire affiche toujours un niveau élevé de trésorerie (74,3 M€ en moyenne sur 2021) mais qui baisse en fin d'année.

VI- Conclusion

Comme en 2020, 2021 fut une année exceptionnelle en raison de la crise sanitaire et de l'application des diverses mesures gouvernementales. Malgré ces événements, les équipes de Bordeaux Métropole sont restées fortement mobilisées pour s'adapter aux différents couvre-feux et au confinement pour permettre une modification de l'offre optimale avec le délégataire.

Les services de Bordeaux Métropole ont également continué de mener divers projets et missions avec notamment le lancement de la tarification solidaire qui a connu un important succès dès son démarrage en septembre.

En ce qui concerne les indicateurs, la plupart ont connu une hausse en 2021 mais cette évolution est à relativiser puisque l'année 2020 fut encore plus impactée par la crise sanitaire. Les chiffres n'ont pas encore retrouvé le rythme des années précédant le covid malgré toutes les actions de communication et de reconquête menées par Bordeaux Métropole et le délégataire pour inciter à la reprise des transports en commun.

Enfin, sur l'aspect économique, l'année 2021 fut également particulière puisque l'économie contractuelle a de nouveau été impactée par les incidences techniques et financières liées à la crise sanitaire de la pandémie COVID-19, mais dans une moindre mesure que l'année exceptionnelle de 2020.

Cela étant exposé, il vous demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,

VU la délibération n°2021-159 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 18 mars 2021, relative au Contrat d'objectifs départemental portant sur la sureté, la prévention de la délinquance et de la radicalisation, la lutte contre le harcèlement et les agressions à caractère sexiste et sexuel, dans les transports collectifs de voyageurs,

VU la délibération n°2021-340 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 9 juillet 2021, relative à la mise en place de la tarification solidaire sur le réseau TBM

VU la délibération n°2021-415 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 9 juillet 2021, adoptant l'avenant 9 du contrat de DSP Transports,

VU la délibération n°2021-416 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 9 juillet 2021, adoptant l'avenant 10 du contrat de DSP Transports,

VU la délibération n°2021-418 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 9 juillet 2021, relative aux adaptations de l'offre Transports Bordeaux Métropole 2021,

VU la délibération n°2021-547 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021, relative aux adaptations de l'offre Transports Bordeaux Métropole 2021 (mesures complémentaires),

VU la délibération n°2022-439 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 7 juillet 2022, adoptant l'avenant 11 du contrat de DSP Transports,

VU la délibération n°2022-440 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 7 juillet 2022, relative à l'adoption de l'arrêté des comptes 2021 et régularisation de l'arrêté des comptes 2020.

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

Article unique : de prendre acte des termes du rapport annuel du délégant pour l'année 2021, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur LAMARQUE, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Béatrice DE FRANÇOIS</p>
---	---